



AUDREY & JEAN-PIERRE animent tous vos évènements !

🎵 CONTACT



06 30 68 47 88



fusionspectacles@aol.com



www.fusionspectacles.fr



Duo Musical Fusion



Duo Musical Fusion



180 rue Jean Henri Fabre
84150 Jonquières

🎵 NOS SPECTACLES

EN DUO :

- Jazz & Lounge (piano bar)
- Variété (française & internationale)
- Rétro Musette (thés dansants / bals)
- Spécial Noël (fêtes de fin d'année)
- Tribute France & Michel Berger

AVEC NOTRE TROUPE DE DANSEURS :

- La revue Cabaret
- La Croisière s'amuse
- Le Show Pop acidulé

🎵 RÉPERTOIRE

Flashez le
code pour
découvrir la
liste de nos
chansons



FUSION

Duo Musical Live

Audrey et Jean-Pierre sont deux passionnés de musique désireux de mettre leur savoir faire à votre service pour vous garantir des moments de fêtes inoubliables .
Leur leitmotiv ? Partager des ondes positives !!!



AUDREY LA CHANTEUSE

Audrey est une chanteuse pleine de pep's qui vit et qui respire musique !

Véritable jukebox , elle a acquit au fil de plus de 10 années d'expérience scénique une aisance qui lui permet d'aborder tous les styles musicaux avec audace et sensibilité.

Son objectif ?

Faire rêver son public et surtout donner de l' É - MO - TION !



JEAN-PIERRE LE MUSICIEN

Jean-Pierre est un musicien aux multiples facettes .

Tantôt l'accordéon en main pour faire vivre le rétro , tantôt virevoltant sur les touches de ses claviers pour reprendre les derniers tubes de la pop , il étonne par son abondante culture musicale .

Multi instrumentaliste , chanteur , animateur , régisseur son et lumières , pour lui la musique est plus qu'une passion , c'est la consécration de toute une vie .

🎵 PARCOURS PROFESSIONNEL

- Avril 2015 : Création de Fusion , puis de l'association « Fusion Spectacles » Loi 1901(Arts du Spectacle Vivant) .
- Pratique de la scène depuis plus de 6 ans en duo à travers l'animation de thés dansants , soirées concerts , villages vacances , fêtes votives , mariages , anniversaires , fêtes de fin d'année , bals...
- Lieux : Auvergne Rhône Alpes , PACA , Espagne.

🎵 COMPÉTENCES

- Prendre entièrement en main l'animation de votre réception.
- Mettre au point une playlist sur mesure selon vos désirs.
- S'adapter à l'acoustique et à la configuration des lieux.
- Proposer des jeux musicaux style blind tests.
- Accompagner en live des chanteurs amateurs.
- Chanter en Français - Anglais - Espagnol - Italien - Portugais.
- Aborder divers styles musicaux : Variété - Pop - Rock - Années 80 - Disco - Funk - Latino - Danses de salon - Jazz.

🎵 DIVERS

- Autonomie absolue en sonorisation et jeux de lumières.
- Mobilité dans toute la France (hors frais de déplacement) .

<p><u>CONTACT</u></p>	<p>DUO MUSICAL FUSION : AUDREY ET JEAN-PIERRE CARDOSO ASSOCIATION FUSION SPECTACLES Loi 1901 (Arts du spectacle vivant) SIRET : 837 644 103 00017 TEL : 06 30 68 47 88 (Audrey) 06 08 43 30 42 (Jean-Pierre) MAIL : fusionspectacles@aol.com FB : Duo Musical Fusion CHAINE YOUTUBE : Duo Musical Fusion SITE INTERNET : www.fusionspectacles.fr SIEGE SOCIAL : 180 rue Jean Henri Fabre , Lot du Ventoux , 84150 Jonquières</p>
<p><u>SALLE ET SCÈNE</u></p>	<p>ACCÈS : Prévoir un accès véhicule de 3m de haut , 7 m de long et 2,5 m de large. <u>Privatiser une place de parking au plus près de la scène pour ce véhicule.</u> SCÈNE :Le plateau de scène (/ estrade / espace musical) doit être d'une surface minimum de 4m de long sur 3 m de profondeur. Un petit escalier solide et stable doit y être apposé. RANGEMENT : Prévoir un emplacement pour le rangement du matériel LOGE : Réserver un endroit facile d'accès avant <u>et pendant</u> le spectacle à l'abri des regards (chauffé en hiver) pour le changement de tenues des artistes. ALIMENTATION ELECTRIQUE :Une alimentation électrique d'une puissance de minimum de 3000 watts doit être disponible au plus près de la scène . Le coffret doit être accessible pour les artistes. SPECTACLE Fusion s'engage à livrer le spectacle entièrement monté , à l'assurer à l'aide de son propre matériel (instruments,sonorisation,lumières,décors et costumes) Fusion assume l'entière responsabilité de ses activités artistiques.</p>
<p><u>INSTALLATION</u></p>	<p>HORAIRES : L'installation et les balances ont lieu deux à trois heures avant l'arrivée du public (selon conditions). La présence de l'organisateur ou de l'un de ses représentants habilité à prendre toutes les décisions est souhaitable à notre arrivée . ÉCLAIRAGES : Un éclairage de service est impératif pour les opérations de montage et démontage de l'orchestre.</p>
<p><u>DÉROULEMENT</u></p>	<p>Nous vous remercions de fournir un planning des différentes tranches horaires prévues lors de votre réception et de nous informer du moindre changement .</p>
<p><u>RESTAURATION</u></p>	<p>BOISSONS ET REPAS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • APRÈS-MIDI DANSANT : L'organisateur s'engage à fournir les rafraîchissements. • SOIRÉE DANSANTE : L'organisateur s'engage à fournir 2 repas complets (plat + dessert +boissons + café) . Les artistes se restaurent 1h avant l'entrée en scène. • REPAS DANSANT : L'organisateur s'engage à fournir 2 repas identiques à celui des convives (entrée(s) + plat(s) + fromage et/ou dessert + boissons + café) .Les artistes se restaurent en même temps que les convives.
<p><u>PAIEMENT</u></p>	<p>DEVIS : Devis personnalisé et gratuit sous 48h sur simple demande TARIFS : Tous les tarifs comprennent les salaires et les charges sociales SACEM : Les droits sacem sont à la charge de l'organisateur. CONTRAT : Après validation du devis,le contrat fourni sera à renvoyer tamponné et signé. ACOMPTE : Un acompte de la moitié de la somme de la future prestation sera demandé pour les organisateurs particuliers (mariages , anniversaires et réunions de famille) PAIEMENT : L'entièreté du cachet sera à régler par chèque ou mandat administratif à l'issue de la prestation sur présentation de la facture. ANNULATION : Toute annulation du fait de l'une des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité en fonction des frais engagés. Le contrat sera résilié sans indemnité en cas de force majeure (catastrophe naturelle - accident routier ou physique - problème grave soudain de santé - vol ou destruction du matériel).</p>